

Damien Malinas élu à l'unanimité à la présidence de l'École supérieure d'art d'Avignon

Réuni le 16 septembre 2026, le conseil d'administration de l'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) a porté Damien Malinas à sa présidence. L'élection s'est faite à l'unanimité des membres présents.



Damien Malinas, président de l'École supérieure d'art d'Avignon.

Personnalité qualifiée désignée par l'État au sein du conseil d'administration, Damien Malinas conduira la gouvernance de l'établissement pour les trois années à venir. Il exercera cette responsabilité aux côtés de **Michèle Nesme, vice-présidente**, élue en juin 2026, à qui Olivier Galzi, maire d'Avignon, a donné son pouvoir permanent.

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'INSEAC Sciences po Rennes, il y est responsable du Master Culture et Communication depuis 2020. Il est membre du GIS Arts et Education. Ses recherches portent sur les publics de la culture, les grands festivals et l'éducation artistique et culturelle.

Cette élection ouvre une nouvelle étape pour l'ESAA, établissement public de coopération culturelle créé par la Ville d'Avignon et l'État, à un moment où l'école poursuit le développement de son projet pédagogique sous la direction de Benoit Broisat, de sa recherche et de ses partenariats sur le territoire comme à l'échelle nationale et internationale.



Damien Malinas et Michèle Nesme, exposition des diplômés de l'ESAA à la Chapelle des Cordeliers, été 2026.

Composition du conseil d'administration de l'ESAA

Représentants de la Ville d'Avignon

- Olivier Galzi, maire d'Avignon — pouvoir permanent donné à Michèle Nesme, vice-présidente de l'ESAA depuis juin 2026
- Violeta Lukic, adjointe au maire déléguée au patrimoine, aux musées et à l'industrie culturelle
- Laurent Rochut, adjoint au maire délégué à l'éducation et au spectacle vivant
- Viviane Savoye, conseillère municipale déléguée à l'artisanat et à l'urbanisme commercial
- Vincent Fuchs, conseiller municipal délégué à la vie associative et aux événements
- Corinne Moulin, conseillère municipale déléguée aux bibliothèques

Suppléants

- Michael Mc Manus-Schouchana, conseiller municipal délégué à la gestion, à la valorisation du patrimoine foncier, à l'international et aux jumelages
- Anais Hosman, adjointe au maire déléguée à l'innovation et à la marque territoriale
- Corinne Chatriot, première adjointe déléguée à la dynamique commerciale
- Thierry Martines, conseiller municipal délégué au tourisme
- Emmanuelle Sokolowski, conseillère municipale déléguée à l'entrepreneuriat, à l'égalité et à la lutte contre les discriminations

Représentants de l'État

- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse, ou son représentant
- Claire Rannou, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou sa représentante Dalia Messara, conseillère Enseignement supérieur

Personnalités qualifiées

- Damien Malinas, personnalité qualifiée de l'État — président
- Julien Gallon, personnalité qualifiée de la Ville d'Avignon

Représentants des personnels et des étudiants

- Hervé Giocanti, représentant des personnels enseignants
- Benoit Pype, représentant des personnels enseignants
- Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et techniques
- Marie Garance Massal, représentante des étudiants
- Victor Mulé, représentant des étudiants

À propos de l'ESAA

L'École supérieure d'art d'Avignon est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé par la Ville d'Avignon et l'État. Elle est habilitée à délivrer le diplôme national d'art (DNA, grade de licence) et le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, grade de master), option art, avec deux mentions : création et conservation-restauration. L'ESAA figure parmi les quatre établissements habilités en France à dispenser une formation supérieure en conservation-restauration. Elle appartient au réseau de l'École(s) du Sud.